

2. Procédure

➤ Les pièces justificatives

	Chargés Enseignement Vacataires (CEV)				Agents Temporaires Vacataires (ATV)	
	Agent titulaires secteur public	Agent non titulaires secteur public	Salariés du secteur privé	Professions libérales, travailleurs indépendants, autoentrepreneurs	Etudiants en 3eme cycle de l'enseignement supérieur	Retraité(e)s de moins de 67 ans
Pièce à fournir une seule fois à la création du dossier OSE	Carte Vitale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	RIB détenu à titre personnel au nom de l'intervenant – pas de RIB professionnel, Si le nom sur le RIB est différent des pièces d'identité, une acte de mariage doit être joint	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Les CNI des personnes majeures délivrée au 01/01/2004 sont valables 15 ans - attention les CNI délivrées avant la majorité sont valable 10 ans						
Pièces à réactualiser chaque année universitaire	Attestation de 900 heures de travail salarié		OUI	OUI		
	Dernier bulletin de salaire de l'emploi principal correspondant à la période d'intervention	OUI	OUI	OUI		
	Certificat de scolarité de l'année universitaire considérée				OUI	
	Copie de l'inscription au registre du commerce ou de l'artisanat de moins de 6 mois ou INSEE (SIREN)				OUI	
	Avis d'assujettissement à la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) ou Contribution Economique Territoriale (CET) ou photocopie des 3 derniers avis d'imposition sous le régime des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou sous le régime des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)- au minimum 8134 € / an					
	Intermittents du spectacle, artistes et auteurs:			OUI		
	Inscription au Pole Emploi et selon le relevé AGESEA, GUSO ou maison des artistes					
	Titre de pension					OUI
Autorisation de cumul émanant e l'autorité compétente	OUI	OUI				

Les pièces demandées pour toutes les situations professionnelles sont :

↳ à déposer dans OSE

↳ doivent être de bonne qualité visuelle.

La constitution du dossier de recrutement :

↳ est une condition préalable à tout paiement d'heures complémentaires,

↳ il doit être actualisé chaque année universitaire.



2. Procédure

➤ Cas particuliers

Pour **les ressortissants étrangers** - pays non membre de la communauté européenne fournir :

- ↳ **Un acte de naissance,**
- ↳ **Une carte de séjour** vous autorisant à travailler. *Attention, la carte de séjour ne remplace pas le passeport qui doit être valide.*

Pour **les intervenants à titre gracieux** - non rémunérés pour leurs interventions

Dossier de recrutement OSE simplifié à constituer, 3 pièces à fournir :

- ↳ **Pièce d'identité** en cours de validité recto/verso,
- ↳ **Carte vitale** ou attestation d'affiliation à la sécurité sociale de moins de 3 mois,
- ↳ **Formulaire UM** d'attestation sur l'honneur.

